



**Compte rendu
AG du 15 février 2013 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h00 et explique l'absence d'élus de la commune de Lachalade, qui effectuent l'élection du nouveau maire ce même soir.

M. le Président laisse ensuite la parole à Mme Collin-Deroche trésorière de l'association et Mme Jeanson, agent de développement de l'office de tourisme du Pays d'Argonne.

Mme Jeanson présente l'office de tourisme du Pays d'Argonne, qui représente une réelle vitrine du territoire. Une réorganisation de l'office a eu lieu en 2012 selon 3 thématiques : l'art de vivre en Argonne, le tourisme vert et de loisirs et les activités enfants et le tourisme de mémoire. En 2013 plusieurs objectifs seront à poursuivre comme l'aménagement de la boutique, la mise en valeur de territoire par les photographies, en se servant de celles des concours photos de la Codecom et le développement d'un label qualité tourisme. En terme de projets, l'ouverture de l'Eglise de Clermont en Argonne constitue un des points forts de l'année 2013 à travers « l'Année Renaissance ». Le numérique est aussi à l'honneur avec en 2012-2013 le développement d'un nouveau site internet et site mobile. La mise en place d'un calendrier des manifestations serait aussi à prévoir puisque les informations sont transmises à une trentaine de sites hors département, et développer les échanges de liens entre sites internet. L'office de tourisme souhaite continuer à travailler avec la Cyberbase de Clermont et proposer des packs services qui différencient les prestations de services et les cotisations. Le CRT de Lorraine et le CDT vont produire des données par territoire et non plus sur le département ou la région, ce qui sera intéressant. Quelques animations seront organisées en 2013 : 4^{ème} édition de l'Argonne fête les jardins où 800 personnes ont été accueillies en 2012 (600 personnes en 2011). Une seconde animation sera « les puces couturières » permettant de mettre en avant une activité meusienne. Autour de la thématique de la communication, plusieurs actions seront menées en 2013 :

- Edition d'un guide de la destination complété par un carnet d'adresses (partenariat OT Ste-Ménéhould)
- Edition d'un guide des manifestations
- Etude sur la réalisation de présents
- Création de newsletter à destination du grand public et des prestataires touristiques
- Communication sur tous supports gratuits (bulletin des codecoms, mairies, ...)

Mme Collin-Deroche présente ensuite le budget 2013 de l'office de tourisme :

Dépenses	
Fonctionnement	12 125 €
Salaires et assimilés	26 117 €
Animations	3 800 €
Boutique	2 618 €
Documentation	2 000 €
Investissement	1 000 €
Total	47 660 €

Recettes	
Codecom	19 906 €
UDOTSI Meuse	9 100 €
Cotisation et pack services	925 €
Boutique	3740 €
Visites guidées	130 €
Animations	4 120 €
Subvention Animation	425 €
Auto financement	9 314 €
Total	47 660 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

M. Pochon demande si pour 2013, il y a une balance déficitaire. Mme Jeanson répond que oui, elle correspond à la partie autofinancement soit 9 314 €.

M. le Président remercie Mme Collin-Deroche et Mme Jeanson pour cette présentation et présente les excuses des délégués communautaires absents.

1) Instances :

• Réforme de l'intercommunalité – périmètre de la CCCA :

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire de la situation de la carte de l'intercommunalité en Meuse et propose de délibérer pour le territoire de la communauté de communes du Centre Argonne,

« Vu le projet du Maire de Verdun de créer une communauté d'agglomération regroupant 92 communes sur le Nord – Meusien,

Vu le bassin de vie de Verdun (source Insee - 2012),

Vu le bassin de vie de Ste Ménehould (source Insee - 2012),

Vu l'avis du CESE Lorraine du 24 juin 2011 considérant que le bassin de vie est la base de l'intercommunalité,

Considérant que :

- Le regroupement de ces 92 communes n'a pour seule fin que d'atteindre le seuil légal de 50 000 habitants nécessaire à la création d'une communauté d'agglomération et in fine de bénéficier d'une dotation d'intercommunalité différente,
- Le principe de répartition géographique des investissements tel que défini dans le projet de création d'agglomération sur la base de la population ne peut conduire à une réelle prise en compte du développement de la ruralité éloignée du pôle urbain,
- Le fonctionnement d'une structure composée de 92 communes et assurant la quasi-totalité des compétences impliquera à terme la création d'un pôle administratif important éloignant la population rurale des décideurs et de leurs décisions,
- Le regroupement ne profite pas aux communes membres lorsqu'il y a un écart démographique trop important entre elles,
- L'émergence de la communauté de communes du Centre Argonne a créée une unité territoriale et une identité spécifique argonnaise qui font sens, partagées sur les bassins de vie de Verdun et de Ste Ménehould,
- L'action menée au sein de la communauté de communes du Centre Argonne depuis sa création se veut une politique de proximité prenant en compte les besoins du territoire par la création de services et d'équipements adaptés et permettant ainsi le maintien des populations dans les différentes communes, »

M. le Président ajoute que la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a pu être créée car Bar le Duc est le chef lieu du département, ainsi le seuil de population est abaissé à 30 000 habitants. Ce qui n'est pas le cas pour Verdun.

M.le Président précise que le territoire Centre Argonne n'est qu'une variable d'ajustement et que si Verdun n'avait pas besoin de notre territoire, il n'aurait pas fait appel à nous. La ruralité n'a pas grand-chose à y gagner et quid de nos projets actuels (micro crèches, maisons de santé, nouvelle école primaire à Clermont...). Ce serait une grosse administration au détriment de nos territoires. De plus à l'heure actuelle chaque commune fixe et perçoit l'impôt, ce qui ne serait plus le cas dans une communauté d'agglomération. Ainsi l'imposition locale disparaîtrait. Le choix d'intégrer cette communauté d'agglomération revient à chaque conseil municipal de voter pour ou contre. Lorsque l'arrêté de périmètre sera promulgué par la préfète, les communes auront 3 mois pour réunir les différents conseils municipaux et faire leur choix.

Délibération : De prendre position contre le rattachement de son territoire à la communauté d'agglomération de Verdun, Du maintien à minima de son territoire actuel, De proposer le regroupement avec les communes qui délibéreront pour se rattacher à notre EPCI :

Vote : Abstention : 2

2) **Economie – Tourisme :**

• **Convention OTSI :**

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire de la situation de la précédente convention avec l'Office de Tourisme qui s'est achevée le 31/12/2012 et donc de la nécessité de revoir la convention. Il rappelle la présentation faite par l'OTSI en début de cette assemblée générale du plan d'actions 2013 et du budget prévisionnel 2013. Il fait part de la réunion de travail ayant eu lieu en présence de Régis Drouet – Vice-Président en charge de l'économie, François Lhuillier – Maire de Clermont, Audrey Janson - agent de développement touristique à l'OTSI, Michel Holubowski – Président de l'OTSI et Mme Collin-Déroche – Trésorière de l'OTSI.

A l'issue de cette rencontre, des modifications ont été apportées à la convention, concernant notamment :

- **l'exploitation du Kaiser Tunnel** qui est supprimée à l'article 3.1 Missions de l'Office de tourisme,
- la périodicité de la nouvelle convention : du **01/01/2013 au 31/12/2015**
- l'inscription à **l'article 2.2** concernant la participation au conseil d'administration de l'Office de Tourisme que « sont désignés 4 délégués de la Communauté de Communes pour siéger, **avec voix délibérative** au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme »
- **la population de 4 602 habitants** selon l'INSEE au 1er janvier 2013 avec un montant de 2,50 €/habitant, permettant de fixer la subvention annuelle à **11 505 €**.
- **L'inscription d'une annexe 1**, correspondant aux activités pouvant faire l'objet de crédits supplémentaires versés par la Codecom :
- L'Église de Clermont en Argonne sera ouverte au public 2 demi-journées par semaine (le mercredi, dimanche et les jours fériés) de 14h à 17h du 15 Mai au 15 Septembre, avec la présence d'un guide. La subvention versée par la communauté de communes serait de 0,5 €/habitant sur une population totale de 4 602 habitants (population légale au 1er janvier 2013 - source INSEE)
- un emploi à mi-temps sera présent pour les ouvertures estivales des week-ends de l'office de tourisme en juillet et en août, la communauté de communes du Centre Argonne s'engage à prendre en charge cet emploi, pour un salaire plafonné au SMIC en vigueur.
- **l'inscription d'une annexe 2** présentant toutes les actions de l'office de tourisme pour l'année 2013,

M. Lhuillier, explique le projet Renaissance 2013 et les liens avec l'église de Clermont en Argonne.

M. Zacharias s'exprime en disant que cette convention est plus claire et que c'est mieux pour suivre les projets de l'office de tourisme. M. le Président rappelle que normalement c'est à l'office de tourisme de faire des propositions et non pas à la Codecom.

M. Laigle demande si cette convention va être présentée au Conseil d'Administration de l'office. M. le Président répond qu'il n'est pas de son ressort de fixer l'ordre du jour du conseil d'administration de l'OTSI mais que le projet de convention a été communiqué. Il a déjà été transmis à l'office de tourisme et sa rédaction a été rédigée conjointement par la codecom et l'office.

M. Laigle demande où en sont les travaux pour le Kaiser Tunnel. M. le Président informe l'assemblée que la convention pour la concession du Kaiser Tunnel sera signée le 22 février 2013 avec l'ONF. Une étude avant travaux devra être effectuée. Puis la Codecom décidera du futur exploitant du site après la réalisation des travaux.

Délibération : D'approuver la nouvelle convention d'objectifs 2013-2015, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Contre : 1

- **Projet « Allée des couleurs » de Ste Menehould et de sa communauté de communes – demande de présentation en AG :**

M. le Président laisse la parole à M. Lhuillier pour présenter le projet de l'Allée des Couleurs. Le Centre Social d'Argonne souhaite étendre son action tourisme et pour cela souhaite participer à ce projet. L'Allée des couleurs commence dans la Marne et son prolongement arriverait aux Senades. Des aménagements seront prévus autour de l'étang du CSA avec des parcs de jeux, de la pêche, l'installation de bungalows... Le projet d'Allée des couleurs va de pair avec le futur Musée de la Faïence, le Musée du Verre, le sentier pédagogique de Clermont...

- **Antenne relais technologie WIFI Récicourt – fonds de concours :**

M. le Président laisse la parole à M. Fourmet, maire de Récicourt pour informer du projet de l'implantation d'une antenne relais sur sa commune. M. Fourmet explique que l'actuelle infrastructure installée sur la mairie de Récicourt n'émet que 2mbits (soit 860 gbits effectifs). 40 habitations sur les 70 maisons qui composent le village sont branchées, ce qui entraîne souvent des problèmes de connexions et ou d'accès à internet, télé ou téléphone pour ceux branchés par wifi. De plus le matériel tombe souvent en panne. Ainsi il faudrait abandonner cette liaison fil et passer par l'antenne de Parois qui elle émet 10 mbits pour les privés et 20 mbits pour les entreprises. Mais Récicourt ne se trouvant pas, par sa position géographique, en ligne directe avec Parois, l'installation d'une antenne relais sur les hauteurs de Récicourt est nécessaire.

Mme Elkaim présente le plan de financement de cette opération :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Frais de personnel			Aides publiques (1) :		
			Union européenne	2 734,5 € HT	30 %
			Etat	911,5 € HT	10 %
Frais généraux (à détailler)			Collectivités locales et leurs groupements		
			- région (Lorraine)	911,5 € HT	10 %
			- département		
			- communes ou groupement de communes (Communauté de communes du Centre Argonne)	2 278,75 € HT	25 %
Autres frais (à détailler)			Etablissements publics		
			Aides publiques indirectes		
Acquisitions immobilières			Autres (2)	6 836,25 € HT	75 %
			Sous-total aides publiques :		
Travaux			Autofinancement		
			fonds propres	2 278,75 € HT	25 %
Matériel (coffret+mat+énergie)	9 115 €	10 901,54 €	Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
			Sous-total autofinancement	2 278,75 € HT	25 %
TOTAUX	9 115 €	10 901,54 €		9 115,00 € HT	100 %

La Mairie de Récicourt avait sollicité la Communauté de Communes pour qu'elle apporte un financement partiel. Elle peut le faire via un fonds de concours.

La pratique des fonds de concours prévue aux articles L5214-16 V (communauté de communes) du code général des collectivités territoriales (CGCT) constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité. Ces articles ont été modifiés par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Cet article prévoit, en effet, qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies.

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.
- Le fonds de concours doit donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

M. Fourmet rajoute que d'ici très peu de temps les communes de Neuville et Brocourt vont pouvoir bénéficier de l'installation de Parois.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

M. Zacharias demande pourquoi les opérateurs ne contribuent pas au financement de ces projets.

M. le Président répond que ce n'est pas leur priorité.

Délibération : De prendre en charge 50% de la part du financement restant à charge de la commune, hors subvention soit 2278.75€ (4557.50€/2) dans le plan de financement prévisionnel, De valider le projet de convention et d'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

3) Habitat :

- **Subventions façades à M. MARCHAND Jacques et M. CHOTARD Christian:**

Mme Elkaim propose aux délégués communautaires de statuer sur le versement de deux aides à la rénovation de façades privées, dans le cadre du programme 2008 et 2011, mené en partenariat avec le Conseil Général de la Meuse pour le programme 2008 et avec le Conseil Régional de Lorraine pour le programme 2011. Les deux propriétaires ont achevé leurs travaux et ont fourni les pièces justificatives.

Programme 2011

Demandeur	M. CHOTARD Christian
Localisation du projet	29 rue des Brouets 55120 Brabant en Argonne
Montant des travaux TTC	5478,40 €
Dépense subventionnable	8200,00 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	1369,6 €
Dont CODECOM	684,8 €
Dont Conseil Régional	684,8 €

Programme 2008

Demandeur	M. MARCHAND Jacques
Localisation du projet	69 place saint Basle à Dombasle en Argonne
Montant des travaux TTC	10 590,86 €
Dépense subventionnable	3 660 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	915 €
Dont CODECOM	457,50 €
Dont Conseil Régional	457,50 €

Délibération : D'autoriser le versement de la subvention classique d'aide à la rénovation de façade, en partenariat avec le Conseil Général de la Meuse à M. MARCHAND :

D'autoriser le versement de la subvention de caractère d'aide à la rénovation de façade, en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine à M. CHOTARD :

Vote : Unanimité

- **Bilan programmation façades :**

Mme Elkaim présente les différents bilans des programmes de subventions façades engagés depuis 2008.

M. le Président rappelle que des fonds sont encore disponibles sur le programme 2011, et en appelle aux communes pour faire circuler l'information aux habitants qui souhaiteraient engager des travaux de ravalement de façades.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

FACADES	2008	2010	2011	Total
Aubréville	1			1
Brabant			1	1
Clermont		3	2	5
Auzéville	3	1		4
Vraincourt	1			1
Dombasle	1	1	2	4
Froidos	2		1	3
Futeau		1	1	2
Jouy en Argonne		2		2
Jubécourt	1			1
Le Claon			1	1
Le Neufour			2	2
Les Islettes	2	1	1	4
Neuvilly	1	1	1	3
Rarécourt	1	3		4
Récicourt		1		1
Total	13	14	12	39

Bilan du Programme 2008 avec le Conseil Général :

Nombre de dossiers	subventions accordées en €
13 dossiers	14 260 €
Part CG	7 130,18 €
Part Codecom	7 130,18 €
	Montant des travaux engagés par les propriétaires
13 dossiers	175 084,32 € TTC

Bilan programme 2010 avec le Conseil Régional de Lorraine :

nombre de dossiers	subventions accordées en €
9 classiques	9 225 €
5 caractères	12 299
14 dossiers	21 525 €
Part CRL	10 762,50 €
Part Codecom	10 762,50 €
	Montant Total TTC des travaux engagés par les propriétaires
14 dossiers	142 373,28 €

Bilan intermédiaire programme 2011 avec le Conseil Régional de Lorraine :

nombre de dossiers	subventions accordées en €
5 classiques	5 516 €
7 caractères	15 426

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

12 dossiers	20 942 €
Enveloppe disponible	24 525 €
Reste à subventionner	3 583 €
Part CRL	12 262,50 €
Part Codecom	12 262,50 €
	Montant Total TTC des travaux engagés par les propriétaires
12 dossiers	85 100,91 €

4) Voirie :

- **Refacturation du sel de déneigement aux communes 2012 et 2013:**

M. Lhuillier, Vice-président en charge de la voirie explique que la CODECOM passe une commande groupée pour l'ensemble des communes concernant les sacs de sel de déneigement de 25kg. La commande a été passée auprès de Lorraine Espaces Verts 54. Il est cependant nécessaire de refacturer chaque commune pour sa commande, selon la répartition ci-dessous :

Octobre 2012 :

COMMUNES	tarif TTC (oct 2012)	sac 25 kg	MONTANT TTC
AUBREVILLE	5,02	40	200,928 €
NEUVILLY	5,02	8	40,1856 €
BROCOURT	5,02	8	40,1856 €
total Communes	5,02	56	281,2992€
CODECOM	5,02	24	120,5568 €
SOLDE TOTAL	5,02	80	401,856 €

Janvier 2013 :

COMMUNE	tarif TTC (janvier 2013)	sac 25 kg	MONTANT TTC
BRABANT	5,47	10	54,7
CLERMONT	5,47	40	218,8
DOMBASLE	5,47	40	218,80
FROIDOS	5,47	15	82,05
NEUVILLY	5,47	8	43,76
RARECOURT	5,47	60	328,20
total CNES	5,47	173	946,31
CODECOM	5,47	27	147,69
SOLDE TOTAL		200	1094,00

Délibération : D'autoriser la refacturation des commandes de sacs de sel de déneigement aux communes concernées :

Vote : Unanimité

- **Bilan intermédiaire prestations déneigement-salage :**

M. Lhuillier présente le bilan intermédiaire des interventions de M. Perotin, ainsi que des tonnes de sel retirées par l'entreprise à la SANEF.

Il rappelle qu'à chaque fax reçu par l'entreprise Perotin annonçant de la neige, l'entreprise intervient dans les rues de compétence intercommunale.

3 niveaux de priorités sont établis :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- Niveau 1 : circuits des transports scolaires et routes principales
- Niveau 2 : quelques rues faites après les circuits de transports scolaires
- Niveau 3 : à la demande des communes

La convention avec l'entreprise Perotin s'arrête au 15 Mars 2013. Les informations fournies par la SANEF via l'alerte météorologique seront envoyées jusqu'à fin mars 2013.

Interventions de l'entreprise Perotin

2012

	jour	nuit	horaires d'intervention	tarifs ttc
13/02/2012	7	6h30		2 009,28 €
02/12/2012	0	4	de 0h30 à 4h30	669,76
03/12/2012	1	0	6h à 7h	131,56
07/12/2012	13h30	0	7h30 à 21h	1 776,06 €
08/12/2012	8h30	0	6h30 à 15h	1 118,26 €
Total	30h	10h30		5 704,92 €

2013

janvier	Heures de jour	Heures de nuit	horaires d'intervention	tarifs ttc
15/01/2013	13	4	2h à 19h	2 380,04 €
16/01/2013	4	0	8h à 12h	526,24
17/01/2013	4	0	14h30 à 18h30	526,24
18/01/2013	4h30	0	6h à 10h30	592,02
19/01/2013	0	2	22h à 24h	334,88
20/01/2013	9	6	24h à 15h00	2188,68
21/01/2013	10h30	1	5h à 16h30	1548,82
22/01/2013	3	0		394,68
Total	48h	13h		8 491,60 €
février	Heures de jour	Heures de nuit	horaires d'intervention	tarifs ttc
06/02/2013	12	2		1 913,60 €
07/02/2013	7h30	5		1 823,90 €
08/02/2013	5	1h30		908,96 €
09/02/2013	4	1h30		777,40 €
Total	28h30	10h		5 423,86 €
Total 2012/2013	106h30	33h30		19 620,38 €

Tonnes de sel retirées à la SANEF

2012		
Tonnes	tarif (75 € HT)	TTC
9,6	672	803,7
4,8	360	430,56 €
9,6	720	861,12 €
24	1080	1 291,68 €
2013		
T	tarif (75 € HT)	TTC
9,6	720	861,12 €
6,1	457,5	547,17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

11,89	891,75	1066,53
12,85	963,75	1152,645
6,5	487,5	583,05
13,55	1016,25	1215,435
6,1	457,5	547,17
66,59	4994,25	5 973,12 €

M. Fourmet indique qu'une des rues au niveau du passage à niveau n'est pas dégagée mais présente quand même un risque. M. Lhuillier prend note cette information.

M. Lhuillier ajoute que le programme de travaux annuel de voirie pour 2013 qui avait été vu en commission communication en novembre, va sûrement devoir être reconsidéré en fonction de l'état des routes après l'hiver.

M. Louis, au titre des assurances et responsabilités de la collectivité, rappelle que les dégâts occasionnés sur les voitures par des routes abîmées, sont normalement à la charge de la commune, du département ou de la communauté de communes suivant la classification des voies.

M. Fourmet demande quelle solution serait la meilleure pour reboucher rapidement des trous.

M. Lhuillier répond que les trous étant remplis d'eau, il n'y a pas de solution, même le tarmac ne serait pas efficace.

- **Facturation de prestations du programme voirie 2012 à la commune de Clermont-en-Argonne :**

M. le Président précise que dans le cadre du marché de travaux voirie 2012, toutes les communes ont été contactées pour proposer d'ajouter au marché certaines prestations voirie de compétence communale et ainsi de bénéficier de tarifs avantageux.

Seule la commune de Clermont-en-Argonne avait souhaité participer au marché, pour la réalisation d'enduits gravillonnés bi couche et mise en forme du support, profilage, sur l'allée derrière PINCK pour 885,60 € HT soit 1059,18 € TTC, et pour des travaux d'enduits gravillonnés bi couche et emplois partiels au point à temps sur la rue du Moulin à Jubécourt pour 2 361,60 € HT soit 2824,47 € TTC. Soit à la charge de la commune de Clermont : 3 883,65 € TTC.

Délibération : Autoriser la CODECOM à refacturer la commune de Clermont-en-Argonne pour les prestations relevant de sa compétence :

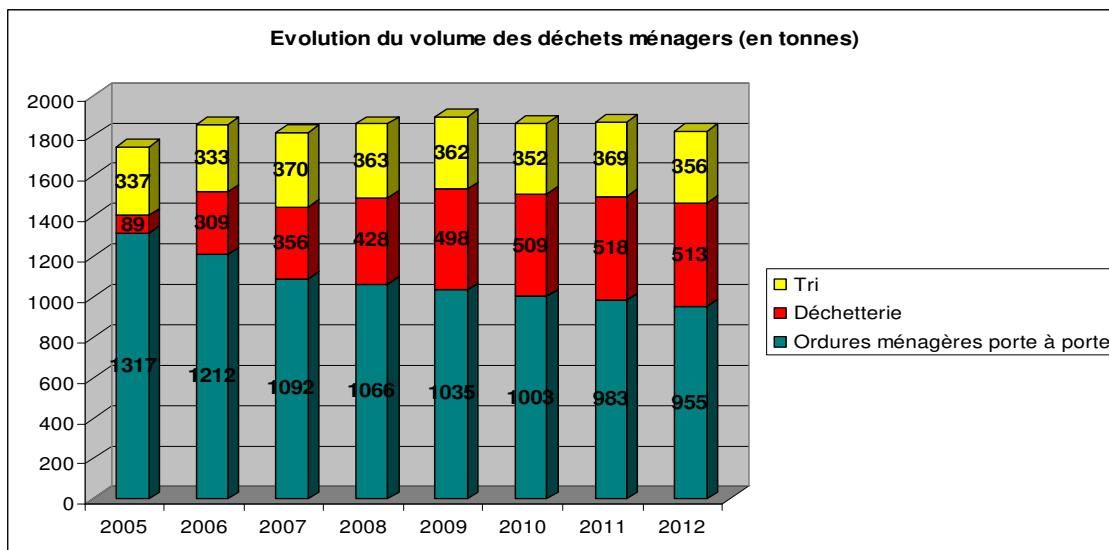
Vote : Unanimité

5) Gestion des déchets :

- **Plan d'actions 2013 :**

Pauline Varnier, qui remplace Fanny Warnier durant quelques mois au poste d'agent de développement durable, présente le bilan 2012 du volume des déchets ménagers du territoire de la Codecom. On observe une baisse de 46 Tonnes de déchets entre 2011 et 2012.

En ce qui concerne les déchets liés au tri sélectif, 26 % du total de ces déchets est refusé, ce qui signifie qu' ¼ des déchets ne sont pas bien triés et ne peuvent être valorisés.



Bilan intermédiaire opération composteurs

	<u>Bio seau</u>	<u>Bois</u>	<u>Plastique</u>	
	<u>7L</u>	<u>800L</u>	<u>600L</u>	<u>450L</u>
<u>Réservé</u>	<u>98</u>	<u>50</u>	<u>37</u>	<u>11</u>
<u>Disponible</u>	<u>52</u>	<u>0</u>	<u>13</u>	<u>40</u>

Mme Varnier présente le bilan intermédiaire de l'opération composteur, qui a débuté en octobre 2012. Sur les 150 composteurs commandés par la Codecom, 53 sont encore disponibles.

Fin du marché « prestataires » enlèvement et traitement des déchets ménagers et assimilés au 31/12/2013

Mme Varnier explique qu'au 31 décembre 2013, les contrats avec la société Barisien se terminent.

Mme Varnier ajoute que selon le Grenelle de l'Environnement, il faudra mettre en place la redevance incitative.

M. Fourmet demande quelle est la durée des contrats actuels. M. Muller répond que ce sont des contrats 3 ans+2 ans. M. le Président ajoute que maintenant en Meuse, il n'y a plus qu'un seul prestataire, ce qui est une véritable préoccupation. M. Muller explique ce qu'est la pesée embarquée, M. le Président ajoute que la part fixe sera importante et la part variable assez faible. Mais il faudra être vigilant aux décharges sauvages.

Étude d'implantation d'une nouvelle déchèterie

M. le Président informe l'assemblée que suite à la procédure contentieuse lancée auprès du tribunal administratif de Nancy, un chèque d'un montant de 166 000€ a été reçu par la Codecom il y a quelques semaines. Ainsi les parties adverses n'ont pas fait appel de la première décision.

M. Muller, Vice-président en charge de la compétence gestion des déchets informe que pour le projet d'une nouvelle déchèterie, il faudra être attentif au nouveau découpage intercommunal, ne pas se précipiter pour l'implanter à un endroit et le regretter par la suite.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

L'objectif d'une nouvelle déchetterie sera de la faire plus grande que ce qu'elle n'est actuellement et de pouvoir la faire évoluer en fonction des attentes et des besoins de la population.

Création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement (SMET) « à la demande »

M. Muller a fait un constat : les communautés de communes de Meuse font face actuellement aux mêmes caractéristiques du marché (notamment la problématique d'un unique prestataire sur le territoire). C'est pourquoi la réflexion est en cours sur la création du SMET.

Monsieur Fourmet demande s'il n'est pas possible de négocier directement avec SITA, l'unique prestataire. M. Muller rappelle qu'il est important de suivre les procédures dans le cadre du renouvellement des contrats (notamment par le biais d'un appel d'offre public).

- **Recours à un avocat, en défense de la procédure de Robert Champagne (Futeau) concernant la REOM :**

Monsieur le Président informe de la délibération prise en bureau au sujet de la procédure engagée devant le tribunal administratif de Nancy par Robert Champagne et du mémoire introductif d'instance déposé le 18 décembre 2012 portant sur la facturation de la redevance des ordures ménagères.

Monsieur le Président informe des démarches entreprises auprès d'un avocat spécialisé afin de nous représenter dans cette affaire : SCP GASSE-CARNEL-GASSE Lorraine Avocats (Maître Alexandre GASSE).

Délibération prise en réunion de bureau du 05 février 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, D'approuver le recours à un avocat spécialisé comme précisé ci-dessus, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

6) Affaires scolaires :

- **Lettre IA Meuse sur éventuelle suppression poste maternelle de Clermont :**

M. le Président présente le projet de motion contre la suppression du poste à l'école maternelle de Clermont. Il y a deux ans une première alerte avait été faite.

- Vu le courrier en date du 21 Janvier 2012 du Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale de la Meuse informant la Communauté de Communes du Centre Argonne de l'éventuel retrait d'un poste d'enseignant à l'école maternelle de Clermont en Argonne pour la prochaine rentrée scolaire.
- Vu que cette décision s'appuie sur la prévision d'effectif à la rentrée 2013 soit 64 élèves pour 4 classes et, en conséquence une moyenne de 16 élèves par classe.

Le Conseil communautaire émet un avis défavorable à cette éventualité et souhaite une prise en compte du contexte très particulier de la zone de recrutement de cet établissement.

- En effet, la population de cette école maternelle revêt plusieurs spécificités qui nécessitent une étude plus précise de sa typologie :
- Dans la zone de recrutement, la présence du Centre Social d'Argonne et de ses déclinaisons (CHRS et pouponnière) impliquent un mouvement d'enfants très important au cours de l'année. Pour exemple, entre septembre 2012 et janvier 2013, l'école a dénombré 16 arrivées et 3 départs avec pour conséquence un effectif à ce jour de 81 enfants pour une prévision de rentrée 2012 de 68 élèves
- La plupart des enfants issus de ces structures nécessitent une attention très particulière et ont besoin d'un suivi personnalisé et d'un accompagnement spécifique. Il serait

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

dommage que le retrait de poste implique une dégradation quant aux conditions d'accueil de ces enfants au vécu éprouvant et en proie à des grandes difficultés familiales.

- Le Centre social d'Argonne a récemment créé un nouveau dispositif « Résidence-accueil » qui compte 15 logements prochainement mis à disposition d'une population psychologiquement défavorisée et peut-être en charge de familles.
- Enfin, le retrait d'un poste dans cette école impliquerait également la suppression de la décharge de direction. Or, cette décharge est essentielle pour concourir au bon accueil de ces enfants issus du C.S.A. En effet, les inscriptions multiples en cours d'année nécessitent un investissement important afin que l'arrivée de chacun se déroule dans les meilleures conditions (rencontre avec la structure, les éducateurs, les parents,...) »

En conséquence, le Conseil communautaire, eu égard à ces arguments, réclame une révision de ce projet qui ne pourrait être que préjudiciable à la qualité du service public de l'enseignement sur notre territoire.

Motion Vote : Unanimité

M. le Président ajoute que pour la rentrée 2013-2014 la Meuse doit rendre 21 postes pour une seule création, qui concerne un poste spécialisé.

Tous les maires, les conseillers régionaux, généraux et ainsi que l'éducation nationale ont été destinataires du courrier fait à l'inspection d'académie.

M. Lhuillier, explique que même si les moins de 3 ans ne sont pas officiellement comptabilisés dans les effectifs, ils montrent que les familles ont besoin de l'école sinon elles pourraient partir sur d'autres territoires.

M. Minot demande pourquoi alors que la Meuse ne représente que 10 % des effectifs d'enseignants, on nous en supprime 20%. M. le Président répond que les territoires sont surdotés ce qui explique les suppressions de postes plus massives.

M. le Président ajoute qu'il faudra être vigilant par rapport à l'effectif du RPI Vallée de la Biesme, qui est lui aussi en baisse.

- **Lettre IA Meuse sur éventuelle suppression poste Neuville :**

M. le Président informe l'assemblée que pour l'école de Neuville le problème est réglé puisque le poste est maintenu pour la prochaine rentrée scolaire. Les arguments mis en avant ont été : conséquences pour les transports scolaires qui auraient du amener les enfants sur Clermont, et problèmes de restauration et de garderie qui se trouvent sur Neuville et non Aubréville.

- **Prix des repas cantine collège / décision du CG 55 :**

M. le Président expose à présent la nouvelle tarification décidée par le Conseil général depuis le 1^{er} janvier 2013, décision qui est passée inaperçue, et sans que nous soyons concertés. L'augmentation des tarifs entraîne une hausse de 68 % sur 4 ans.

M. Ponsignon, conseiller général du canton de Clermont en Argonne ajoute qu'il n'a pas été bien informé de ce dossier, et qu'il aurait fallu que les différents élus soient au moins concertés sur cette question.

Prix des repas livrés par le collège d'Argonne pour les élèves des écoles de la communauté de communes :

Au 01/01/2012 : 2.73€ Centre Argonne / 3.70€ SMS

Au 01/01/2013 : 3.00€ (Neuville-Les Islettes), 3.20€ (Clermont), 4.00€ (Dombasle)

Soit une augmentation de + 10% en 1 an

Prix repas unitaire facturé aux familles par la CC Centre Argonne au 01/09/2011 : 3.40€ (pour une coût moyen sur les 4 dernières années, charges de personnel comprises d'environ 6.30€)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- Vu la délibération du Conseil général en date du 13 décembre 2012 relative à la tarification de la fourniture de repas à la Communauté de communes du Centre-Argonne pour ses différents sites scolaires transmise le 28 janvier 2013 par le collège d'Argonne,
- Vu l'augmentation décidée à compter du 1er janvier 2013 et pour les trois années suivantes,

Le Conseil communautaire en sa séance du 15 février manifeste son profond mécontentement et conteste cette décision compte tenu que :

- Aucune concertation n'a été engagée avec notre collectivité en amont de cette augmentation. Pour mémoire, la fourniture de repas écoliers représente pour le collège d'Argonne un nombre équivalent de repas à ceux produits pour les collégiens.
- Les tarifs nous ont été transmis le 7 février 2013 (convention) pour une date d'application au 1er janvier 2013
- L'augmentation décidée, avec un lissage sur 4 ans, est de 1,87 € pour les enfants de Clermont (repas pris sur place) et de 1,09 € pour les enfants des autres villages (repas livrés). A l'évidence, ce seront directement les familles qui seront impactées par cette augmentation, qui plus est en zone rurale, où les enfants ne peuvent rentrer chez eux durant la pause méridienne.

L'argumentation retenue ne s'appuie pas sur un déficit de fonctionnement mais à partir d'éléments tout à fait contestables :

- Une volonté d'égalité de traitement des territoires (même tarif sur l'ensemble du département en prenant comme référence le tarif le plus haut)
- Un amortissement des investissements par tous les utilisateurs (quid de cet amortissement si les 25 000 repas servis pour les écoliers n'existent plus).
- L'abondement du Fonds de répartition des charges de personnel (Fodreph) par les collectivités acheteuses
- Un rattrapage vis-à-vis des collectivités qui assurent la restauration des collégiens
- Ces 25000 repas abondent d'une part les fonds de réserve des collèges (une rapide enquête auprès des gestionnaires de collèges meusiens indique le caractère bénéficiaire de cette prestation) qui à partir de 2013 pourront être globalisés (budget général et R2 dans le cadre de la RCBC-réforme du cadre budgétaire et comptable) et d'autre part, permettent également un amortissement des frais de fonctionnement.

En conséquence, le Conseil communautaire souhaite que le Conseil général reconnaisse la légitimité de cette revendication, (une hausse de 68% du prix des repas n'est pas acceptable pour les familles) et engage en préalable à toute augmentation une réelle concertation qui prenne en compte la réalité des coûts.

La ruralité ne peut souffrir d'une décision unilatérale lourde de conséquence et contraire à la politique d'aménagement du territoire souhaitée par l'assemblée départementale et approuvée par notre territoire.

Motion Vote : Unanimité

M. Fourmet ajoute qu'il y a un fossé entre les techniciens qui travaillent sur la théorie et ceux qui vivent le terrain quotidiennement.

- **Rythmes scolaires rentrée 2013 ou rentrée 2014 (décision – transports CG 55) :**

M. le Président présente la nouvelle réforme des rythmes scolaires, et indique qu'une grande table ronde sera organisée vers le 15 Mars 2013, avec les parents d'élèves, les délégués de la commission scolaire, les enseignants, les maires et l'inspection académique pour travailler sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

Les 45 minutes qui seront disponibles chaque jour, serviront à organiser des activités encadrées par du personnel qualifié de la Codecom, par les enseignants volontaires, des associations sportives, l'école de musique, des personnes bénévoles...

M. Fourmet indique qu'il ne faut pas aller aussi vite que le gouvernement, ce à quoi le Président répond que la première année permettra d'expérimenter l'organisation des nouveaux rythmes qui de toutes façons seront applicables partout à compter de la rentrée 2014, et qu'il reste encore quelques mois en 2013 pour organiser ces nouvelles journées.

Mme Masi explique que les parents confieront leurs enfants pour ces activités à caractère facultatif si les activités proposées sont intéressantes.

M. Minot demande quels seront les taux d'encadrement pour quels effectifs. Le Président répond que cela sera 1 encadrant pour 14 maternelles et 1 encadrant pour 18 primaires.

Rythmes scolaires : décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires

ORGANISATION

- 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées
- 5h30 maxi d'enseignement par jour et 3h30 par demi-journée, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi matin
- Pause méridienne mini de 1h30
- Entrée en vigueur pour la rentrée 2013
- Possibilité de demander le report à la rentrée 2014

Le président de l'EPCI saisit le CG compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires.

Mme Aimont, DGS, présente les financements qui accompagneront cette réforme :

- Fonds d'amorçage pour accompagner financièrement : EPCI éligibles au fonds lorsque les dépenses de fonctionnement leur ont été transférées.

- dotation de base de 50€ calculée/nbre enfants scolarisés dans les communes membres de l'EPCI

- Part majorée de 40€ si l'EPCI comprend une ou plusieurs villes éligibles à la DSU ou à la DSR cibles, soit pour notre territoire, la commune de Les Islettes.

- Soutien complémentaire de la CAF/MSA dans le cadre de la prestation de service ordinaire et du contrat « enfance jeunesse » si l'organisation des activités périscolaires s'inscrit dans le cadre des ALSH.

7) Communication :

- **Centre Argonne Infos n°19 :**

M. Louis, Vice-président en charge de la compétence communication, présente le Centre Argonne Infos n°19, 1ère édition de l'année 2013.

La réflexion est en cours sur les articles à insérer. La distribution devrait avoir lieu fin mars 2013.

Un projet de refonte de la maquette du journal (plus actuelle et dynamique - à voir en commission communication qui sera organisée le 20 Mars 2013) est à l'étude.

Les articles du n°19 pourraient être les suivants :

- Edito du Président de la Codecom

- Travaux de la micro crèche et cabinet médical de Dombasle + rappel des autres projets en cours

- Article sur les déchets et le tri

- Article sur un village de la Codecom (Le Clacon)

- Présentation de la bibliothèque des Islettes

- Demande de M. Michel Bal pour faire un article sur la ligne ferroviaire n°5 et le raccordement de Saint Hilaire

- Rappel sur les subventions façades privées

- **Concours photos :**

M. Louis, informe que le concours photo sera renouvelé en 2013. Cela permet d'obtenir de nouvelles photos du territoire, de pouvoir les afficher dans des lieux de passage et d'accueil du public (office de tourisme, lors de la cérémonie des vœux...).

Organisation d'une commission communication courant mars 2013 pour définir le thème du prochain concours photo.

M. Louis présente les chiffres de participation du concours photo depuis 2009 avec une hausse sensible chaque année du nombre de participations :

2009 : 11 candidats

2010 : 13 candidats

2011 : 18 candidats

2012 : 24 candidats

8) Rivière – SPANC :

- **Désignation des représentants au Syndicat Germain Guérard**

M. Jeannesson, Vice-président en charge de l'habitat et des rivières, présente les élus qui représenteront la Codecom au syndicat Germain Guérard : un titulaire et un suppléant par village.

Aubrville :	G. Collinet – P. Lienard
Brabant :	J. Furaux – D. Muller
Brocourt :	J. Friedrich – C. Geoffroy
Le Claon :	L. Dequenne – A. Duport
Clermont :	
Titulaires :	B. ZACHARIAS – P. HERBIN – O. VERLET – F. DE RUNZ
Suppléants :	F. LHUILLIER – C. BASSUT – R. FURAUX – J. LOUPPE
Dombasle :	C. Minot – L. Petitjean
Froidos :	A. Perrot – Y. Bassut
Futeau :	C. Colson – M. Fosse
Les Islettes :	P. Hennequin – R. Drouet
Jouy :	P. Houckert – B. Gitzinger
Lachalade :	Y. Durand-Viel
Le Neufour :	J. Vicente - C. Ponsignon
Neuvilly :	A. Jeannesson – JL. Brixon
Rarecourt :	D. Louis – G. Bardou
Recicourt :	P. Fourmet – B. Daeschler

Délibération : Approuver la liste des représentants de la Codecom au Syndicat Mixte Germain Guérard, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

- **Bilan 3^{ème} tranche de travaux sur la Biesme – Convention avec le SMAVAS pour prise en charge du solde des travaux :**

M. Jeannesson explique les travaux qui ont été faits dans le cadre de la 3^{ème} tranche sur la Biesme. Il remercie les délégués rivières des Islettes et de Futeau pour leur soutien et leur aide.

Il est rappelé la convention avec le SMAVAS pour la prise en charge du solde du financement :

Travaux + assistance technique : 31 634.20€TTC

Cofinancement :

- Agence de l'Eau : 25%
- Entente Oise Aisne : 40%

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- Conseil général : 15%
- CCCA et SMAVAS : 20%

Travaux réalisés par l'entreprise DESANLIS pour un montant de 29 182.40€TTC – 7588 m de linéaire du 05/11/2012 au 19/12/2012, suivi du chantier effectué par la CATER Marne

Des problèmes d'érosion des berges à Le Claon et à Le Neufour ont été constatés.

• **Programme de travaux du SM3A 1^{ère} tranche – 2^{ème} tranche Centre Argonne :**

M. Jeannesson présente les travaux de la 2^{ème} tranche du SM3A qui aura lieu sur le territoire du Centre Argonne. Il précise que les travaux de la 1^{ère} tranche n'ont pu encore commencer en raison des conditions météorologiques peu favorables, ce qui risque de reporter les travaux de la 2^{ème} tranche plutôt fin 2013 début 2014.

<u>Tranche</u>	<u>Année</u>	<u>Cours d'eau</u>	<u>Linéaire de cours d'eau concerné (m)</u>
<u>1</u>	<u>2012</u>	<u>Aire Aval (Boureuilles-Baulny) + Plantations et protections Aire entre Lignièrès et Gimécourt</u>	<u>26 060</u>
<u>2</u>	<u>2013</u>	<u>Aire Moyenne (territoire Codecom Centre-Argonne)</u>	<u>22 080</u>
<u>3</u>	<u>2014</u>	<u>Aire Amont (Lignièrès-Lavoye)</u>	<u>38 705</u>
<u>4</u>	<u>2015</u>	<u>Cousances et Vadelaincourt</u>	<u>53 855</u>
<u>5</u>	<u>2016</u>	<u>Ezrule et Buante</u>	<u>35 240</u>

Les travaux de ce premier programme consistent :

- Restauration classique
 - Entretien ripisylve
 - Abattage alignement peupliers
 - Gestion des atterrissements
 - Gestion Renouée du Japon
 - Plantations
 - Installations de clôtures/abreuvoirs/passages à gué
- Restauration des traversées de communes
- Protection de berges contre les érosions

Mme Aimont présente les financements de la 2^{ème} tranche :

Année	Opérations prévues				Subventions attendues			Résiduel SM3A (20%)
	Désignation	Détails	Montant HT	Montant TTC	Agence de l'eau Seine Normandie (40%)	Entente Oise Aisne (25%)	Conseil Général de la Meuse (15%)	
2013	Aire sur le territoire CC Centre Argonne Froidos - Neuville (22520m de berges)	Restauration classique	389 125,00 €	465 393,50 €	186 157,40 €	116 348,38 €	69 809,03 €	93 078,70 €
	Frais de Maitrise d'œuvre (8%)		31 130,00 €	37 231,48 €	14 892,59 €	9 307,87 €	5 584,72 €	7 446,30 €
		Sous-Total année 2	420 255,00 €	502 624,98 €	201 049,99 €	125 656,25 €	75 393,75 €	100 525,00 €

Mme Aimont présente la clé de répartition permettant de connaître le montant qui sera à la charge de la Codecom en 2013. La part de financement de la Codecom se monte à près de 83000€, puisque les travaux ont lieu exclusivement sur le territoire de la Codecom.

Codecom Aire et Meuse	16,15%	0 €	0 €	<i>il reste 25 131 € (25% des 100 525 € de travaux) à répartir entre toutes les collectivités au regard de la clé de financement</i>	4 059 €	4 059 €
Autrécourt	1,20%	0 €	0 €		302 €	302 €
Beausite	3,50%	0 €	0 €		880 €	880 €
Chaumont-sur-Aire	1,90%	0 €	0 €		477 €	477 €
Courcelles-Sur-Aire	1,20%	0 €	0 €		302 €	302 €
Erize-la-Petite	0,75%	0 €	0 €		188 €	188 €
Ippécourt	1,20%	0 €	0 €		302 €	302 €
Lavoie	1,30%	0 €	0 €		327 €	327 €
Des trois domaines	1,45%	0 €	0 €		364 €	364 €
Nubécourt	3,20%	0 €	0 €		804 €	804 €
Raival	2,40%	0 €	0 €		603 €	603 €
Codecom Meuse Voie Sacrée	15,30%	0 €	0 €		3 845 €	3 845 €
Codecom Centre-Argonne	30,10%	100 525 €	75 394 €		7 564 €	82 958 €
Codecom Montfaucon-Varennnes	20,35%	0 €	0 €		5 114 €	5 114 €
Total	100,00%	100 525 €	75 394 €		25 131 €	100 525 €

M. Vicente demande plus d'explications par rapport à la station de pompage du Neufour. M. Jeannesson explique qu'une étude globale est imposée sur la vallée de la Biesme. Mme Aimont ajoute que les subventions ne seront accordées par le conseil général, l'agence de l'eau et l'entente Oise-Aisne que pour les travaux relevant de l'intérêt général. A priori pour le Neufour cela devrait être le cas mais c'est plus incertain pour le Claon.

M. Chiny expose le problème des embâcles et des saules en bord de berges. Il demande pourquoi des opérations sur les embâcles ne sont pas faites, comme la coupe de saules. M. Jeannesson indique qu'il est prévu que les vieux saules soient taillés pour préserver les berges.

9) Cohésion sociale / Culture :

- **Point sur les chantiers en cours – Marché de travaux MSR Clermont :**

M. le Président laisse la parole à Mme Colson, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale pour présenter les trois projets actuellement en construction sur le territoire.

- **MICRO-CRECHE DE CLERMONT :**

Le marché de travaux a été lancé le 18/09 avec une remise des offres le 05/10/12.

La CAO a eu lieu le 15/10/2012 et les lots ont été attribués. Les notifications aux entreprises non retenues puis aux entreprises titulaires des différents lots ont été faites.

Le marché avec options était estimé par la MOE à 181 700 € HT, et attribué pour 157 858,51 € HT

La réunion 0 a eu lieu le 12/11/2012 (8 mois de travaux dont 15 jours de préparation). Les travaux ont débuté le 26 Novembre 2012. Le chantier a pris quelques jours de retard en raison des intempéries, mais le gros œuvre est terminé, excepté le bardage qui sera posé après achèvement de la couverture. L'entreprise Gigot qui intervient sur la toiture a du arrêter son activité durant plusieurs jours en raison de la neige. Il ne lui reste plus qu'à faire le tuilage et le traitement de la charpente. Les portes ont été posées et le rideau métallique devrait l'être dans les jours qui viennent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- **MC & MAISON MEDICALE DE DOMBASLE EN ARGONNE :**

Le marché de travaux a été lancé le 17/10/2012 avec une remise des offres le 05/11/2012.

Le marché a été attribué pour un montant de 349 473,71€ HT.

La réunion 0 a eu lieu le 10/12/2012, (12 mois de travaux dont 1 mois de préparation). Les travaux ont débuté le 10/01/2013. Les échafaudages ont été installés pour la toiture, mais le chantier est arrêté à cause de la neige. Les entreprises ne peuvent intervenir à l'intérieur du bâtiment car la toiture et la couverture ne sont pas terminées.

- **MSR CLERMONT :**

Les branchements des réseaux eaux ont été réalisés. Les marchés CT + SPS ont été notifiés fin août. Le marché de travaux a été lancé avec une remise des offres le 20/12/2012. L'analyse des offres a eu lieu le 18 janvier 2013 et l'attribution des lots a été faite sauf pour le lot Chauffage VMC en négociation jusqu'au 4 février. Les autres lots ont été attribués et la réunion 0 a eu lieu le 11 février 2013 (14 mois de travaux, préparation de chantier de 1 mois). Le marché est estimé par MOE à 767 350 € HT, et a été attribué pour 685 428,35 € HT.

Mme Colson ajoute que ce toutes les entreprises sont meusiennes exceptées une, et que trois sont du territoire du Centre Argonne.

- **Subvention Scènes et Territoires :**

Mme Varnier présente le projet de Scènes et territoires. Pour cette année 2013, le projet s'intitule « SOMME » mené par la compagnie Blah blah blah.

Le planning des interventions est le suivant :

1. Sensibilisation – février 2013
2. Ateliers de pratique artistique – mars 2013
3. Restitution - juin 2013

Il concerne :

- Les accueils périscolaires de Neuville, de Les Islettes, de Clermont
- L'école maternelle de Clermont (Association les Coquins de la maternelle)
- Atelier couture et le LAPE de l'association Familles Rurales
- L'école de Musique Pays d'Argonne
- la bibliothèque de Clermont
- le RAM
- la population du territoire (Spectacle Kusha Kusha et Spectacle sieste sonore tout public)

L'association Scènes et Territoires sollicite la communauté de communes pour un soutien de 2000€.

Délibération : D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Scènes et Territoires, D'autoriser le versement d'une subvention de 2 000 € à Scènes et Territoires, D'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2013, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Renouvellement convention ALSH avec la Caf de la Meuse / Prestation de Service Ordinaire :**

Mme Aimont présente le renouvellement de la convention pour la prestation de service ordinaire avec la CAF de la Meuse qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2013.

Délibération : Approuver le renouvellement de la convention ALSH avec la Caf, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

- **Suite BAFA et BAFD :**

Mme Aimont informe les élus que des formations BAFA et BAFD théorique pour terminer le cycle de formation de 3 agents doivent être engagées. Un agent souhaite aussi entamer la formation BAFA théorique.

Délibération : Autoriser la prise en charge des formations BAFA et BAFD par la collectivité, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

10) Administration et finances :

- **Lancement procédure Tribunal Administratif contre Escherich Deruelle :**

M. le Président informe des difficultés de la Codecom à terminer le dossier du RPI Vallée de la Biesme avec le cabinet Escherich-Deruelle, qui en est le maître d'œuvre :

- Pour la clôture administrative du dossier du chantier des Islettes pour la rénovation – extension du RPI, au risque de nous faire perdre le bénéfice de certaines subventions,
- Pour le règlement des dernières factures aux différentes entreprises et en conséquence au risque de mettre en danger leur trésorerie,

M. le Président propose, que si aucune solution amiable ne peut être trouvée avec le maître d'œuvre - le cabinet d'architecture Escherich-Deruelle (08-Charleville-Mezières), d'ester en justice contre ce dernier auprès du tribunal administratif de Nancy et de confier les intérêts de la communauté de communes à un cabinet d'avocats : LORRAINE AVOCATS – Alexandre GASSE.

Délibération prise en réunion de bureau du 05 février 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver la procédure à mettre en œuvre,
 - D'autoriser le président à ester en justice dans les conditions susmentionnées,
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

- **Ecole de Musique en Pays d'Argonne : demande de versement par avance d'un montant de 5000€ :**

M. le Président fait part au conseil communautaire de la demande en date du 30 janvier 2013, adressée par l'association Musique en Pays d'Argonne, de versement anticipé d'un montant de 5000€ sur la subvention 2013.

Délibération : D'approuver le versement d'un montant de 5000€, dit que cette avance sera imputée sur la subvention globale 2013 qui sera attribuée à l'association, d'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

- **Recrutement d'un non titulaire poste agent de développement :**

M. le Président informe le bureau de la procédure engagée pour le recrutement d'un technicien et l'offre diffusée par le centre de gestion de la fonction publique de la Meuse.

A l'issue de cette procédure de recrutement et en l'absence de candidature statutaire, le poste ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire, l'exercice des fonctions sera proposé à un agent non titulaire aux conditions suivantes :

Nature des fonctions	Agent de développement local
Niveau de recrutement	Bac+3 à +5

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Niveau de rémunération	Echelon 3 du grade de technicien (IB/IM : 347/325)
Temps de travail hebdo	35/35ème
Date d'embauche	20 février 2013
Durée du contrat	1 an

Délibération prise en réunion de bureau du 05 février 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, D'approuver les conditions de recrutement susmentionnées dans la limite des crédits ouverts, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

- **Ouverture de poste suite CTP adjoint animation 2nd classe 15,74/35^{ème} :**

Mme Aimont présente une ouverture de poste suite à l'avis favorable du CTP. il s'agit de grouper deux postes en un seul sur le même grade.

GRADE	Création	Date d'effet
Adjoint animation 2ème classe	15.74/35ème	01/03/2013

Délibération : D'accepter la création de poste susmentionnée, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

- **Ouverture de poste suite avancement grade Atsem ppal 1^{ère} classe au 01/03/2013 :**

Mme Aimont informe d'une ouverture de poste d'un ATSEM principal 1^{ère} classe suite à un avancement de grade.

GRADE	Création	Date d'effet
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	30.64/35ème	01/03/2013

Délibération : D'accepter la création de poste susmentionnée, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

- **Indemnités au conseil comptable du Trésor :**

M. le Président explique que, comme chaque année, une indemnité doit être versée au receveur principal pour ses conseils prodigués à la Codecom.

Délibération : de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Jean-Paul REGNIER, Receveur municipal.

Vote : Unanimité

- **Membres du bureau suite démission dans les conseils municipaux :**

Monsieur le Président propose de procéder au vote des membres du bureau afin de faire suite aux démissions et aux décisions des conseils municipaux. Il propose que soient membres, en plus du Président et des vice-présidents, les maires des communes de la CODECOM ou leur représentant, siégeant comme membre du conseil communautaire.

MEMBRES/VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Guy COLLINET	36 voix	0	0
Yves DURAND-VIEL	36 voix	0	0
Jacky FURAU	36 voix	0	0

Les 3 membres élus sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Le Président fait rappel de la composition complète du bureau et des vice-présidents :

MEMBRES/VOTE	Membres du Bureau au titre représentant de la commune	Président ou Vice président
Guy COLLINET	AUBREVILLE	
Chantal COLSON	FUTEAU et	VP COHESION SOCIALE
Laurent DEQUENNE	LE CLAON et	VP AFFAIRES SCOLAIRES ET FINANCES
Régis DROUET	LES ISLETTES et	VP ECONOMIE
Dominique DURAND	DOMBASLE et	PRESIDENT
Yves DURAND-VIEL	LACHALADE	
Philippe FOURMET	RECICOURT	
Jean FRIEDRICH	BROCOURT EN ARGONNE	
Patricia HOUCKERT	JOUY EN ARGONNE	
Alain JEANNESSON	NEUVILLY EN ARGONNE et	VP AMENAGEMENT RIVIERES HABITAT
Jacky FURAU	BRABANT EN ARGONNE	
François LHUILLIER	CLERMONT EN ARGONNE et	VP VOIRIE
Didier LOUIS	RARECOURT et	VP COMMUNICATION
Daniel MULLER		VP GESTION DES DECHETS
Annie PEROT	FROIDOS	
Christian PONSIGNON	LE NEUFOR	

11) **Questions diverses :**

- **Musée de la Faïence dite des Islettes :**

M. Drouet, Vice-président en charge du développement économique et touristique prend la parole pour présenter le projet du Musée de la Faïence. Ce projet est d'envergure et à cheval sur deux régions, la Lorraine et la Champagne Ardennes. La difficulté est que l'information est traitée à Paris. Un groupe de travail a été mis en place. Plusieurs personnes travaillent déjà sur le projet : Mme Magny, M. Rosen.

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
Arrondissement de Verdun

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

M. Ponsignon ajoute que deux personnes ont été recrutées pour cette mission par le Conseil Général de la Meuse.

Mr le Président remercie les élus pour leur participation et clôt la séance à 22 h 45.

Bon pour diffusion
A Clermont en Argonne

Le Président
Dominique Durand

